



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 Avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV5 St et Rég1

PV de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 8 juillet 2025

Président : Monsieur SABATIER Patrick

Présents : Madame FONTAINE Catherine, Messieurs ANASTASIO Alain, ROMOJARO Mickaël et TRINQUESSE Jean-Louis

Excusé : Monsieur BARRET Claude

Assiste : Madame FRANCOUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 17 h 30

Composition des divisions pour la saison 2025 – 2026

➤ en application du règlement des championnats seniors – article 3-C Groupe incomplet

Dans tous les cas où une raison quelconque conduirait à la formation d'un groupe incomplet, il serait fait appel, pour compléter le groupe aux clubs les mieux classés de la division inférieure immédiatement après les ayant droits à l'accession dans les limites fixées par l'article 4.

➤ en application du règlement des championnats séniors – article 4-1-A-2 :

« Sauf dispositions particulières contraires, au terme d'un championnat de niveau départemental, il y a au moins une accession par groupe ou par division.

De ce fait, lorsqu'une équipe classée 1^{ère} d'un groupe ou d'une division ne peut accéder à un groupe supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe ou de cette division qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes sont également empêchée d'accéder dans les limites fixées dans l'article 4 »,

La composition des divisions est arrêtée en fonction :

- des décisions de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs en date du 10 juin 2025 (PV 218 St et Rég 17),
- des engagements des équipes seniors et jeunes D1 au 4 juillet 2025.

En conséquence, la situation des accessions et rétrogradations décidée le 10 juin 2025 a été modifiée pour les championnats de D1, D2 et D3.

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats départementaux. A NOTER que ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours de procédure,
- Sous réserve d'être en règle statutairement et financièrement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

1.1 Championnat Départemental 1 (12 équipes)

La commission valide l'engagement des 12 équipes :

- APPOIGNY 2 – AUXERRE SC 1 – CHAMPIGNY 1 – CHAMPS SUR YONNE 1 – ECN 1 – JOIGNY 1 – MALAY LE GRAND 1 – MONETEAU 1 – SENS FC 3 – ST GEORGES 1 – TOUCY 1 – VERMENTON 1

1.2 Championnat Départemental 2 (24 équipes)

- Considérant les refus d'engagement des équipes d'AUXERRE STADE 3, CHAMPLOST 1, MIGENNES 2 et ST GEORGES 2

La commission décide, en conformité avec l'article 4 des règlements seniors et sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 10 juillet 2025,**

- l'accession des deux meilleurs 2^{èmes} :

SEREIN AS (coefficient : 2,27 ; courriel d'acceptation reçu le 8 juillet à 20h45) et AUXERRE SC 2 (coefficient : 2.1 ; courriel d'acceptation reçu le 8 juillet à 18h27)
SEIGNELAY ne pouvant accéder car en infraction en équipes de jeunes

- le maintien de VINNEUF COURLON 1 (courriel d'acceptation reçu le 9 juillet à 22h03) et TOUCY 2 (courriel d'acceptation reçu le 9 juillet à 17h59).

La commission valide l'engagement des 24 équipes :

- AILLANT 1 – APPOIGNY 3 – AUXERRE SC 2 – AVALLON FCO 2 – COULANGES LA VINEUSE 1 – COURSON 1 – ECN 2 – ENTENTE FLORENTINOIS 2 – GRON VERON 1 – GURGY 2 – HERY 1 – JOIGNY 2 – MAGNY 2 – MONT ST SULPICE 1 – PARON 2 – ST DENIS LES SENS 1 – SENS JEUNESSE 1 – SEREIN AS 1 – SERGINES 1 – TANLAY 1 – TOUCY 2 – UF TONNERROIS 2 – VARENNES 2 – VINNEUF COURLON 1

Arrivée de M. ROMOJARO

1.3 Championnat Départemental 3 (32 équipes)

- Considérant le refus d'engagement des équipes de CHENY 1 et UF VILLENEUVIENNE 1,
- Considérant le non-engagement des équipes de COULANGES LA VINEUSE 3, FONTAINE LA GAILLARDE 1, MALAY LE GRAND 2, SEREIN AS 2, ST SÉROTIN 1, TOUCY 3 et VINNEUF COURLON 2 ;

La commission valide l'engagement des 32 équipes :

- AILLANT 2 – ANDRYES 1 – ASQUINS MONTILLOT 1 – AUXERRE FT 1 – AVALLON 3 –

BRIENON 1 - CERISIERS 2 - CHAMPS SUR YONNE 2 - CHARMOY 1 - CHEVANNES 1 - COULANGES LA VINEUSE 2 - ECN 3 - FC GATINAIS 1 - MAGNY 3 - MONÉTEAU 2 - MONT ST SULPICE 2 - AJ NEUVY SAUTOUR 1 - QUARRÉ ST GERMAIN 1 - RAVIERES 1 - SC SENONAI 1 - SEIGNELAY 1 - SERGINES 2 - SENS FP 2 - SENS JEUNESSE 2 - SEREIN HV 1 - ST DENIS LES SENS 2 - ST JULIEN DU SAULT 1 - ST SAUVEUR MOUTIERS 1 - VARENNES 3 - VERGIGNY ST FLO P 1 - VERGIGNY ST FLO P 2 - VERMENTON 2

Au regard des engagements au 4 juillet 2025, la commission soumet la proposition suivante au Comité de Direction :

- Prolongation des engagements pour la D3 jusqu'au 21 août minuit.

1.4 Championnat Départemental U18 D1

La commission valide l'engagement des **14 équipes** :

- AILLANT - APPOIGNY - AUXERRE SC - AUXERRE STADE 2 - AVALLON - CERISIERS - CHEVANNES - ENT. FLORENTINOIS - JOIGNY - PARON 2 - SENS FC 2 - ST DENIS LES SENS - ST GEORGES - TOUCY

1.5 Championnat Départemental U15 D1

La commission valide l'engagement des **11 équipes** :

- AILLANT - AJ AUXERRE 3 - APPOIGNY - AUXERRE SC - AUXERRE STADE 2 - AVALLON - ENT. FLORENTINOIS - JOIGNY - PARON 2 - SENS JEUNESSE 2 - SENS FC

1.6 Championnat Départemental U13 D1

La commission valide l'engagement des **12 équipes** :

- AILLANT - AJ AUXERRE 2 - APPOIGNY - AUXERRE SC - AUXERRE STADE - AVALLON - CHAMPS SUR YONNE - ENT. FLORENTINOIS - JOIGNY 2 - PARON - SENS FC - UF TONNERROIS

Ententes – saison 2025/2026

La commission prend note et valide l'entente seniors :

Féminines :

- ✓ JOIGNY 1 / APPOIGNY 1

Dates limite d'engagements

- Seniors D3, Seniors Féminines et Coupe Seniors M, F : jeudi 21 août 2025
- Jeunes D2, ... et Coupe jeunes (U18-U15-U13) : jeudi 4 septembre 2025
- Challenge de la Convivialité : jeudi 11 septembre 2025

- Féminines Loisirs : jeudi 11 septembre 2025
- Ado loisirs : jeudi 11 septembre 2025
- Futsal Championnat et/ou Coupe : vendredi 26 septembre 2025
- Foot Animation : jeudi 18 septembre 2025

Fin de la réunion : 18 h 15.

Le Président
Sabatier Patrick

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale.
d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*